



PAYS Yon & Vie

# **SCOT DU PAYS YON ET VIE DIAGNOSTIC**



## **CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

*Séance plénière du jeudi 4 juillet 2013*



## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>1. ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMOGRAPHIE</b>	<b>6</b>
PROJECTION DEMOGRAPHIQUE HORIZON 2030-2040	7
LES REVENUS	7
L'URBANISATION	7
<b>2. MAINTIEN DES GRANDS EQUILIBRES : ESPACES « NATURELS »/ESPACES URBAINS PAR UNE STRUCTURATION ACTIVE DU TERRITOIRE</b>	<b>9</b>
CONSTAT	9
RECENTRER L'OCCUPATION DE L'ESPACE – DELIMITER DES ZONES DEDIEES	9
FAVORISER L'EVOLUTION DES COMPORTEMENTS ET MENTALITES	9
<b>3. DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE</b>	<b>10</b>
CONSTATS	10
PRECONISATIONS	10
Au niveau du commerce	10
Au niveau des emplois	10
<b>SOUS AXE 1 : AXE ECONOMIE TOURISTIQUE</b>	<b>11</b>
<b>SOUS AXE 2 : AXE ECONOMIE AGRICOLE</b>	<b>11</b>
PRECONISATIONS	12
PRESERVATION RESSOURCES NATURELLES	13
L'EAU	13
TRAME VERTE ET BLEUE	14
ASSAINISSEMENT	14
NUISANCES SONORES	14
DECHETS	14
RISQUES INONDATIONS	14
RISQUE SEISMES	15
ENERGIE	15
<b>4. PERMETTRE LA MOBILITE DE TOUS</b>	<b>16</b>
CONSTAT	16
PRECONISATIONS	16
<b>CONCLUSION</b>	<b>18</b>
<b>QUELQUES CLES DE REUSSITE</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>20</b>



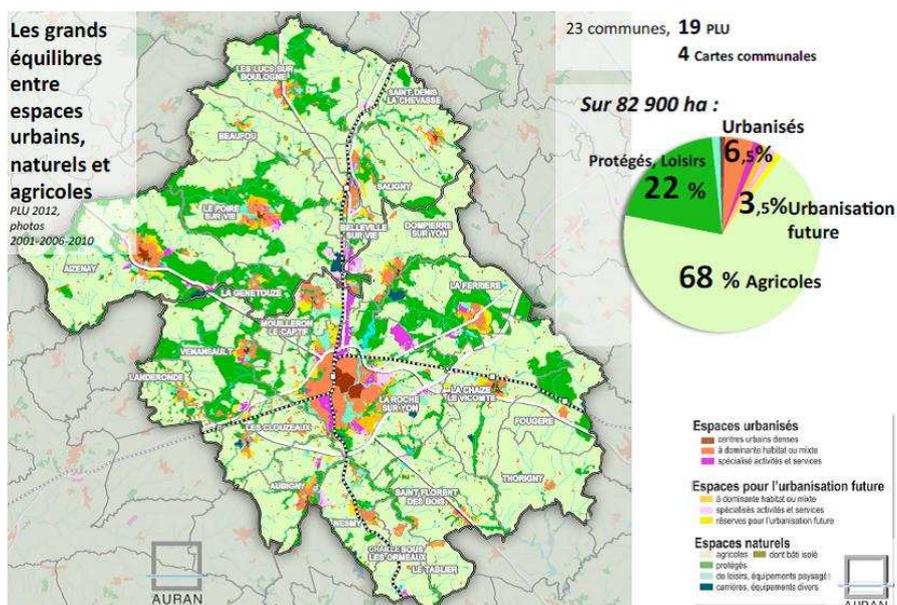
# INTRODUCTION

## Atouts du territoire :

- 1) Une situation centrale par rapport au département, le bassin de vie est homogène et l'ensemble du territoire constitue un relais de vie au sud de l'agglomération nantaise ; de plus la proximité avec le littoral est un plus indéniable.
- 2) Une économie dynamique et diversifiée (réseau dense de P.M.E., de P.M.I. et d'entreprises artisanales ainsi que quelques grosses entreprises : Michelin, Bénéteau, Cougnaud, entre autres)
- 3) Une population en essor avec notamment un solde migratoire très positif
- 4) Un environnement relativement préservé, surtout au sud du territoire avec une trame verte et bleue quasiment continue et homogène.

## Handicaps du territoire :

- 1) L'absence de politique concertée au niveau du territoire
- 2) Le sous équipement des infrastructures de services, culturelles et de loisirs
- 3) L'absence de développement de l'économie touristique
- 4) Le développement anarchique de l'habitat (mitage, extension des Z.A, Z.E et de lotissements consommateurs d'espaces agricoles et naturels)
- 5) La « fuite » des jeunes (solde négatif)
- 6) Une ville-centre peu importante en terme démographique au regard d'autres préfectures



S'il n'y a pas de mise en place progressive d'une politique volontariste, coordonnée et mutualisée, nous assisterons inéluctablement à :

- 1) La banalisation des paysages
- 2) Un grignotage continu de l'espace agricole et naturel
- 3) Une atteinte aux ressources naturelles
- 4) Au vieillissement de la population
- 5) Une augmentation du coût de la vie (usage du logement, transport individuel et collectif)
- 6) Un accroissement des comportements individualistes à l'échelle de la personne, des collectivités et des acteurs économiques

La qualité de la vie au sein de ce territoire s'en trouvera sensiblement atteinte d'où un risque de moindre attractivité pour les entreprises et les populations.

**EN REVANCHE, UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EST POSSIBLE, POLITIQUE QUI EMANERA DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION (ELUS, SOCIETE CIVILE, ACTEURS ECONOMIQUES) L'OBJECTIF DE CE RAPPORT FINAL DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ETANT PRECISEMENT D'EN CERNER LES ENJEUX, AFFIRMER DES OBJECTIFS CHIFFRES ET REALISTES, CREER LES CONDITIONS D'APPLICATION ET DE RESPECT DES OBJECTIFS.**

# 1. ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMOGRAPHIE

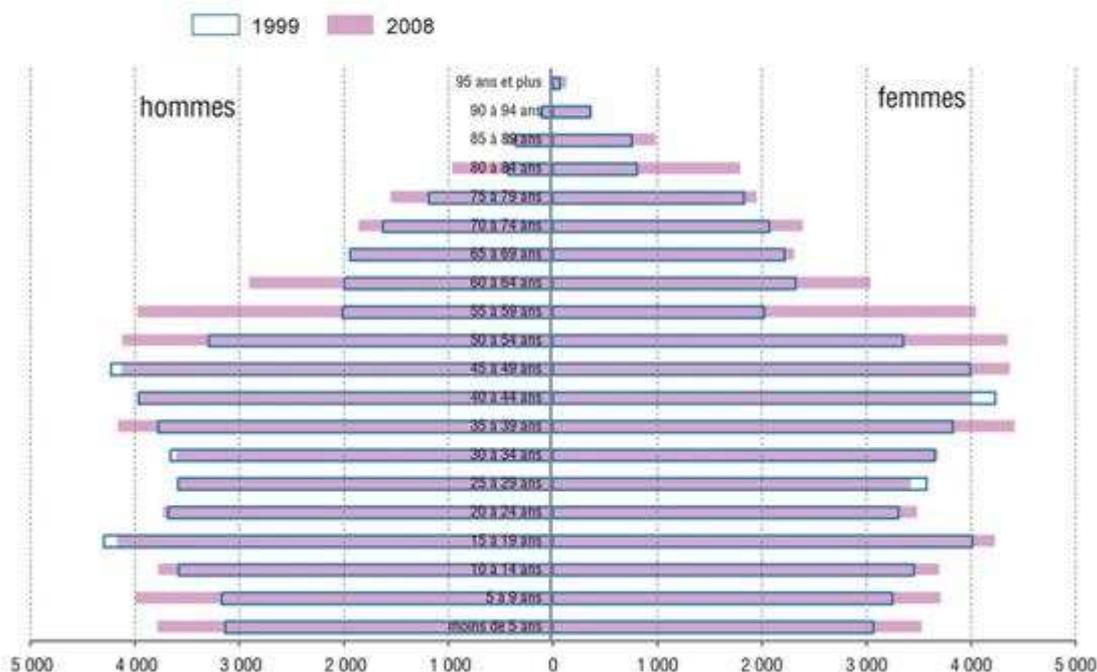
La pyramide des âges fait apparaître un accroissement des seniors et une faible représentation des 15-30 ans, par conséquent les pouvoirs publics doivent agir sur les leviers suivants :

- ✓ Maintenir l'attractivité du territoire auprès de l'ensemble des classes d'âge
- ✓ Les équipements et les services doivent être en corrélation avec les besoins des nouvelles populations, faute de quoi l'attractivité ne sera pas assurée
- ✓ Afin de stabiliser voire développer la population des 15-30 ans, les structures universitaires et de formation doivent être corrélées aux débouchés au niveau de l'emploi sur le territoire (toutes catégories confondues : de l'ouvrier au cadre)
- ✓ L'habitat et les services doivent s'adapter à l'évolution de la taille des ménages (davantage de personnes seules et de familles monoparentales)
- ✓ Pour l'accueil des personnes âgées il convient de différencier
  - L'accueil d'urgence en EHPAD.
  - L'accueil diversifié en fonction des attentes et des revenus des seniors
- ✓ Ne pas laisser la production de logements uniquement entre les mains des promoteurs privés : des directives publiques doivent être systématiques (préemption, cahier des charges, exigence de la mise en place d'un parc d'habitation à loyer modéré pour favoriser la mixité d'habitat). Le terme de logement social peut rebuter voisinage ou élus hésitants.
- ✓ Favoriser « le bien vieillir à domicile », et la cohabitation intergénérationnelle
- ✓ Favoriser un équilibre entre les différentes classes d'âges en offrant les services nécessaires à chacune d'entre elles plus particulièrement :
  - Les jeunes familles = services à l'enfance
  - Les adolescents= accueils jeunes et formations adaptées au marché de l'emploi
  - Les seniors = accompagnement au vieillissement à domicile- développement de différents types de structures d'hébergement

Favoriser le lien social en développant des loisirs, une offre culturelle de qualité et en veillant à la mixité de l'habitat en pôles urbains

## SCOT du Pays Yon et Vie Pyramides des âges 1999 - 2008

Sources : Insee, AURAN



## PROJECTION DEMOGRAPHIQUE HORIZON 2030-2040



L'enjeu majeur se situe autour du maintien et du développement de la population des 20/30 ans de manière à ce que cette population qui dynamise le territoire **reste sur place**. Pour cela il convient d'avoir une politique volontariste d'implantation de structures de formation de toutes sortes adaptées au tissu économique du territoire (« pouvoir se former et trouver du travail sur le territoire du Pays »). Les services et infrastructures spécifiques aux besoins de cette catégorie de population doivent en toute logique être développés.

### LES REVENUS

- ✓ Veiller à une répartition équitable entre communes en ce qui concerne les logements sociaux et les services afférents en atténuant l'attractivité de la ville-centre pour des personnes à bas revenus (ceci implique l'accueil de personnes à revenus modestes dans les communes périurbaines de communauté d'agglomération yonnaise).
- ✓ Veiller à la mixité de l'habitat (propriétaire/locataires/loyers « libres », loyers « sociaux »).
- ✓ Rétablir le déséquilibre Nord/Sud (secteur Vie et Boulogne « aisé »/ville centre « paupérisée » et Sud rural sous équipé).
- ✓ Vigilance à avoir sur la ville de La Roche-sur-Yon : favoriser la mixité des revenus, de l'habitat, du commerce et une pyramide des âges équilibrée.

### L'URBANISATION

La collectivité publique doit veiller à supprimer :

- ✓ Le mitage des terrains (continuer l'effort déjà entamé via les POS et les PLU).
- ✓ L'implantation de lotissements éloignés du centre.
- ✓ La construction de pavillons individuels avec des terrains trop importants.

Car ceci a des conséquences dommageables sur :

- ✓ L'environnement (« grignotage » des zones sensibles, imperméabilisation des sols, accroissement des déplacements).
- ✓ Le coût des infrastructures (extension des réseaux eau/ électricité, assainissement, éclairage public, déplacements, coût carbone etc.) très coûteux pour la collectivité.



De plus, il convient de favoriser :

- ✓ La cohérence entre communes, notamment sur le prix du terrain.
- ✓ Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle.
- ✓ Changer de dénomination : remplacer le terme « logement sociaux » par « Parc locatif à loyer modéré ».
- ✓ Chaque fois qu'un programme de création de logements se met en place ; la collectivité publique devrait imposer un ratio de logement locatif à loyer modéré.
- ✓ Nécessiter de conjuguer lotissement publics et privés.

- ✓ Maîtrise des réserves foncières. La création de Z.A.C. doit être systématique.
- ✓ Mener une politique ambitieuse sur les « dents creuses », et la vitalisation des centres bourg, en intégrant de nouveaux types d'architecture moins gourmands en espace et prenant en compte de la qualité de vie individuelle et collective.
- ✓ Mettre en place une politique attractive d'aide financière pour la rénovation du bâti ancien et de la densification urbaine.

**SEULE UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE L'HABITAT MENEÉ PAR LA COLLECTIVITÉ PUBLIQUE PEUT INFLUER SUR LA NATURE DES POPULATIONS QUI LA COMPOSE ET FAVORISER AINSI LE LIEN SOCIAL INDISPENSABLE À TOUTE COHESION ET VIE PUBLIQUE.**

## **2. MAINTIEN DES GRANDS EQUILIBRES : ESPACES « NATURELS »/ESPACES URBAINS PAR UNE STRUCTURATION ACTIVE DU TERRITOIRE**

### **CONSTAT**

Absence de politique urbanistique dans le passé d'où consommation excessive d'espace, mitage, développement non contrôlé de l'occupation de l'espace, gaspillage énergétique et absence de prise en compte de la qualité des paysages

L'observation de la réduction continue des prairies qui est générée par la diminution de l'élevage : les prairies ou les bois risquent, faute de mesure de préservation spécifique, d'être transformés en terres cultivées : quelles mesures de protection pour ces espaces ?

Par conséquent, il convient de :

### **RECENTRER L'OCCUPATION DE L'ESPACE – DELIMITER DES ZONES DEDIEES**

- ✓ Définir le nombre maximum d'habitants souhaité sur le territoire et donc sur chaque commune, et délivrer (interagir via une politique de distribution) les permis de construire en conséquence.
- ✓ Diminuer la taille des parcelles destinées à la construction.
- ✓ Déterminer le nombre de logements à l'hectare.
- ✓ Réduire de 50% dans les prévisions des PLU, l'espace dédié à l'urbanisation.
- ✓ Récupérer de manière systématique et volontariste des terrains disponibles dans les espaces déjà urbanisés.
- ✓ Contraindre les promoteurs afin qu'ils recourent à des urbanistes-architectes qui prendront en compte la densification et l'intensification du recours aux coulées vertes-cheminements piétonniers-habitat densifié-zones de loisirs-services imbriqués à l'habitat (démarche AEU accompagnée auprès des futurs résidents).
- ✓ Lutter contre les équipements commerciaux surdimensionnés (pratique de capitalisation du foncier par de grands groupes commerciaux).
- ✓ Structurer le territoire autour de pôles relais et organiser les déplacements intercommunaux entre ces pôles.
- ✓ Territoire Sud : développement mixte voué au tourisme et loisirs verts sans exclure un développement économique adapté à ses spécificités.
- ✓ Intégrer la notion de proximité dans le développement urbain avec une logique de centre et de transports collectifs).
- ✓ Réduire la consommation d'espaces par la restriction du développement urbain (ZA et ZE comprises).
- ✓ Promouvoir la mutation et le renouvellement des espaces bâtis.
- ✓ Valoriser le cadre de vie (espaces urbains, commerciaux, agricoles).



### **FAVORISER L'EVOLUTION DES COMPORTEMENTS ET MENTALITES**

- ✓ Initier un travail pédagogique (visites de réalisations existantes, ateliers d'urbanisme etc.) avec :
  - les élus,
  - les habitants,
  - les constructeurs.
- ✓ Mettre en place une politique de cahiers des charges exigeante et précise auprès des lotisseurs (énergies renouvelables, exigence esthétique/paysagère, diversité et mixité de l'habitat).
- ✓ Initier une nouvelle culture de développement qualitative préconisant le mieux vivre ensemble (mixité sociale via une politique volontariste de mixité des différents types d'habitat (location/accession à la propriété/petits immeubles/logement individuels) ce qui favorise le lien social.

### 3. DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

#### CONSTATS

- ✓ Le particularisme vendéen des pratiques managériales (respect des conventions collectives ?, paternalisme ?, peu d'emplois cadre, niveau des salaires etc.) devrait évoluer dans un contexte général de changements de rapport au travail.
- ✓ Les infrastructures indispensables au développement de l'économie sont présentes et adaptées (autoroutes, réseau ferroviaire et un aéroport proche de la ville centre).
- ✓ Les zones d'activités Nord et Sud de La Roche-sur-Yon constituent des « villes bis » qui détournent de la fréquentation du centre-ville.
- ✓ Certains commerces semblent avoir des difficultés d'adaptation aux nouveaux modes de consommation, de vie.

#### PRECONISATIONS

##### Au niveau du commerce



- ✓ Définir les besoins d'espace de chaque activité économique.
- ✓ Positionner et hiérarchiser les zones en fonction des polarités commerciales et surtout en fonction des besoins du territoire.
- ✓ Privilégier l'implantation des activités tertiaires dans les centres bourgs ou centre-ville.
- ✓ Privilégier l'implantation des centres commerciaux en centre-ville avec parkings à étages (les parkings à étages également à l'extérieur des villes).
- ✓ Cohérence indispensable dans le discours (protection du petit commerce) et les actes (pratique actuelle des élus consistant à refuser de freiner l'implantation des grandes surfaces).
- ✓ Recenser les friches commerciales et les réutiliser progressivement et systématiquement.
- ✓ Favoriser l'offre de proximité.
- ✓ Anticiper l'apparition de nouvelles formes de commerces.
- ✓ Augmenter la qualité de l'offre architecturale des ZA et ZE et les densifier.
- ✓ Inciter au développement des filières d'économie verte et d'énergies renouvelables.

##### Au niveau des emplois

- ✓ Développer le télétravail (impact positif également au niveau environnemental) avec l'extension du haut débit (Très Haut Débit doit devenir un service public).
- ✓ Mettre en adéquation formation/compétences et emplois locaux.



## SOUS AXE 1 : AXE ECONOMIE TOURISTIQUE

### SCHEMA DE DEVELOPPEMENT NECESSAIRE



Il conviendrait de mener à bien un schéma de développement touristique de l'ensemble du territoire via une étude, de manière à analyser les potentialités du territoire, la faisabilité de mise en œuvre de projets et proposer une méthode et des axes prioritaires à déployer.

Il conviendrait également de développer les loisirs pour les habitants parallèlement ou de manière complémentaire.

## SOUS AXE 2 : AXE ECONOMIE AGRICOLE

Il s'agit actuellement d'une économie essentiellement productiviste très dépendante des fluctuations des marchés dont la rentabilité est en baisse ce qui génère une baisse des emplois et une course à l'intensification). Ce système économique induit la pollution des sols, des eaux et une consommation excessive en eaux de surface.



## PRECONISATIONS

- ✓ Réaliser des études de faisabilité économiques en fonction des différents types de production : circuits courts, agriculture bio, agriculture traditionnelle.
- ✓ Préserver les sièges d'exploitation pour redémarrages ultérieurs.
- ✓ Limiter l'industrialisation des exploitations qui génère la diminution de l'emploi et qui les piège dans un système pervers de course à l'expansion (investissements, emprunts, dettes, etc.).
- ✓ Favoriser la production bio (qui utilise plus de main d'œuvre que la production « classique » et produit de la nourriture de qualité).
- ✓ Recenser les espaces agriculture bio : mesure de l'évolution/protection/visibilité.
- ✓ Limiter la consommation en eau.
- ✓ Favoriser les réserves d'eau qui doivent s'inscrire dans un schéma (projet) global de territoire visant à la sécurité fourragère, la préservation de la ressource et l'amélioration de la qualité de l'eau.
- ✓ Réutiliser les eaux de drainage (double flux).
- ✓ Réutiliser l'eau des stations d'épuration.
- ✓ Recensement de l'ensemble des cours d'eau (ruisseaux et fossés compris).
- ✓ Prendre des mesures pour « garantir » la pérennité de l'écoulement (recours aux débits réservés).
- ✓ Favoriser l'autosuffisance fourragère.
- ✓ Favoriser les circuits courts.
- ✓ Favoriser l'exploitation forestière (cf. Développement durable) avec la création d'un circuit économique basé sur une demande locale.
- ✓ Favoriser la pratique des sols vivants (sols couverts).
- ✓ Les zones humides peuvent être compatibles avec une utilisation agricole à condition d'y mettre de l'élevage et des cultures spécifiques ne nécessitant pas de pesticides.
- ✓ Créer une charte architecturale du bâti agricole traditionnel et contemporain.
- ✓ Protéger/développer/entretenir les haies et les exploiter (voir énergie développement durable).
- ✓ Faire revenir les aides européennes au niveau régional.
- ✓ Lutter contre les agro carburants.
- ✓ Faire respecter cahier des charges et règlements.
- ✓ Créer un observatoire de l'EAU prenant en compte de nombreux paramètres plus larges que les seuls paramètres agricoles.



# PRESERVATION RESSOURCES NATURELLES

## L'EAU

### Des questionnements :

- ✓ Quelle lisibilité concernant les critères d'évaluation de la qualité ?
- ✓ Qu'est-ce que veut dire une qualité de l'eau moyenne ?
- ✓ Quelles sont les origines de la pollution de l'eau sur ce territoire ? Quels sont les taux de pollution inhérents à l'agriculture, les industries, les ménages ?

### Approvisionnement :

- ✓ Nécessité d'interconnecter les barrages de manière pérenne.
- ✓ Quelles mesures de protection des captages et de leurs périmètres ?
- ✓ Maintenir la trame bocagère pour le réapprovisionnement des nappes phréatiques.

### Pollution :

- ✓ Pour éviter la concentration de la pollution dans les barrages ou les retenues collinaires existantes : travail sur la qualité des eaux et des nouvelles pratiques culturales.
- ✓ Agricole : revoir les pratiques de cultures et d'élevage : réduire le recours aux cultures gourmandes en eau, en engrais, en pesticides et herbicides (les objectifs de réduction des taux de pollution n'étant pas atteints). Modifier la nourriture des animaux : favoriser le retour aux prairies naturelles.
- ✓ Effet indirect du drainage : dispersion de la pollution accélérée.
- ✓ Travailler sur le recyclage des eaux usées des stations d'épuration (se renseigner sur les pratiques en cours cf. Canada).
- ✓ La multiplication des lotissements induit un accroissement de la pollution par effet de ruissèlement qui par ailleurs peut aggraver des phénomènes de crues.
- ✓ Mener un travail de recensement systématique et le rendre public sur :
  - L'évolution de la qualité des eaux superficielles (qui existe déjà) et des retenues collinaires,
  - Evolution du coût du traitement des eaux.

**Il faut introduire et favoriser de nouvelles techniques culturales, favoriser la pratique bio par paliers**

### Economie en eau :

- ✓ Organisation systématique de la récupération des eaux de pluies chez les particuliers et les administrations.
- ✓ Encourager la mise en place de réseaux d'alimentation séparés (eaux pluviales pour WC et arrosage).

### Politique de gestion de l'eau :

- ✓ Concevoir et favoriser une pratique agricole compatible avec la préservation des zones humides et de leur valorisation naturelle (biodiversité, paysage, élevage).
- ✓ Préserver les haies avec un contrôle effectif et efficace (doivent être cadastrées/classées).

**Rendre compatible l'économie agricole et la préservation de l'environnement est possible.**



## TRAME VERTE ET BLEUE



- ✓ Inscription au cadastre et identification des haies et arbres remarquables des communes, inscription au patrimoine naturel du territoire.
- ✓ Nécessité d'avoir un inventaire précis des richesses et de la biodiversité du territoire.
- ✓ Mise en place d'un système de suivi afin d'avoir la vision de l'évolution de la biodiversité et d'ajuster la politique des territoires en fonction des zones sensibles.
- ✓ La trame verte et bleue doit être impérativement contrôlée régulièrement afin d'être respectée.

## ASSAINISSEMENT

- ✓ La capacité des stations d'épuration doit suivre l'évolution démographique (besoin d'anticiper).
- ✓ Différentes techniques d'épuration doivent être appliquées en fonction du contexte local.
- ✓ Préconisation de petites stations d'épuration collectives dans des hameaux (villages) plutôt qu'une multiplicité d'assainissement individuels (mener une étude de faisabilité économique).
- ✓ Mener une politique de révision/renouvellement de l'état des canalisations avec communication publique et transparente des exploitants gestionnaires.
- ✓ Rendre public les résultats des contrôles du SPANC sur les assainissements individuels.

## NUISANCES SONORES

- ✓ Prendre systématiquement en compte, dans tout nouveau projet d'aménagement ou de création de routes, ce facteur en implantant des haies de préférence à des murs anti bruits (plus esthétiques et plus écologique et moins coûteux).
- ✓ Concevoir les nouveaux itinéraires routiers importants à distance des agglomérations et mener une politique de contournement des bourgs.
- ✓ Pour les exploitations industrielles générant des nuisances routières (exemple de la carrière de la Gilbretière à La Ferrière) concevoir un itinéraire de contournement.

## DECHETS

- ✓ Uniformisation des pratiques de collecte des déchets sur les 2 communautés de communes.
- ✓ Tarification à la levée.
- ✓ Renforcer des campagnes d'éducation citoyennes.
- ✓ Réflexion sur la faisabilité de filières de circuits courts de recyclage de déchets, génératrices d'emplois et compatibles avec une bonne qualité de vie du voisinage (développement des pavillons et plate-forme de compostage, « recycleries » ...).
- ✓ Chercher à initier une politique de traitement des déchets à la source (exemple des producteurs locaux).
- ✓ Inciter la restauration collective à généraliser la pratique du tri.

## RISQUES INONDATIONS

- ✓ Arrêt de l'accord de permis de construire en zones inondables voire humides par l'application stricte de la réglementation.

## RISQUE SEISMES

- ✓ Etude de l'impact économique des nouvelles normes sur les coûts de construction.

## ENERGIE

- ✓ Promouvoir les énergies renouvelables et instaurer des filières locales viables économiquement à long terme.
- ✓ Mesurer l'évolution du comportement en termes de consommation d'énergie.
- ✓ Développer le recours au solaire et à l'éolien.
- ✓ Développer la filière économique d'exploitation de la biomasse (rentabilisation des haies, plantations avec essences adaptées à effectuer pour exploitation ultérieure dans des secteurs inutilisés – le long des autoroutes par exemple).
- ✓ Développer la filière économique de la méthanisation.
- ✓ Définir les objectifs à atteindre concernant l'autosuffisance énergétique.



## 4. PERMETTRE LA MOBILITE DE TOUS

### CONSTAT

Les déplacements en voiture (conducteur seul ou avec passagers) sont prépondérants sur le territoire du Pays Yonnais (75% des déplacements en 2012).

**UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POURRA ATTENUER CETTE TENDANCE.**

### PRECONISATIONS

- ✓ Seul un zonage préalable, précis et respecté (commerces/habitat/Z.A ou Z.I) permet le développement des transports en commun (à l'inverse de la pratique actuelle qui consiste à ne pas concevoir en amont le zonage ; par conséquent le réseau de transport en commun doit s'adapter à une structuration « anarchique » ce qui le rend moins opérationnel). Il faut donc concevoir l'organisation de l'espace en fonction d'une desserte du territoire par les transports en commun (par exemple positionner les Z.A et les Z.I à proximité des gares).
- ✓ Le SCOT doit être directif et incitatif pour favoriser le commerce de proximité qui doit être imbriqué dans des zones d'habitat (exemple du SCOT de Rennes qui a imposé que les rez de chaussée en zones d'habitat soient dévolus aux commerces de proximité et n'autorise pas les grandes surfaces à moins de 8 kms des zones d'habitat dense).
- ✓ Pour un véritable développement des pistes cyclables ce qui implique de passer du vélo loisirs au vélo utile, il convient d'ajouter les dispositifs suivants :



- Utilisation des trottoirs larges pour y ajouter des pistes cyclables (cohabitation piétons/cyclistes).
  - Les nouveaux projets urbanistiques doivent intégrer systématiquement des pistes cyclables en site propre.
  - Diminution constante et progressive de l'espace dédié à la voiture.
  - Multiplication des lotissements « expérimentaux » avec circulation « apaisée » et limitée (espaces communs sans voitures).
  - Inculquer, dès l'école primaire, l'usage du vélo et de la marche à pied.
- ✓ Afin d'introduire des modifications comportementales durables chez les habitants du territoire il convient de créer une centrale de mobilité à l'échelle du Pays de manière à expliquer que différents moyens de déplacements peuvent se combiner ; que le recours quotidien à ces différents transport est possible et facile.
  - ✓ Veiller à une complète harmonisation (horaires/connexion des infrastructures) des transports en commun/déplacements en deux roues/itinéraires pédestres avec rabattement sur les réseaux de transport en commun.
  - ✓ Mettre en place une opération de multiplication des aires de covoiturage aux entrées de la ville de La Roche-sur-Yon avec signalétique et parkings aménagés.
  - ✓ Repérer chez les habitants les ruptures dans leur mode de vie (problème de santé/chômage/déménagement avec installation dans un nouveau lotissement, notamment/recrutement etc.) pour leur présenter les possibilités de combinaison des différents moyens de déplacement.
  - ✓ Veiller à ce que chaque gare ferroviaire devienne un pôle multimodal, c'est à dire le point de départ et d'arrivée de moyens de déplacement alternatifs (location et parking vélo, desserte de transport en commun...).

- ✓ Veiller à ce que les équipements publics soient correctement desservis par les transports en commun.
- ✓ Mener une étude sur les déplacements inter - communes de l'ensemble du pays de manière à les optimiser en examinant des solutions alternatives au « tout voiture ».
- ✓ Concevoir l'organisation urbaine pour favoriser la pratique du vélo et de la marche.
- ✓ Optimiser la voirie.
- ✓ Inciter à de nouvelles pratiques de mobilité.
- ✓ Anticiper l'organisation logistique et le transport de marchandises.
- ✓ Promouvoir les transports collectifs (notamment le ferroviaire).



# CONCLUSION

Des hypothèses d'évolution de population sont avancées à l'horizon 2030 ! Il est sage de ne pas amplifier le rythme de progression de ces dernières années, qui était « hors norme », voire de le réduire.

Une population équilibrée au niveau des catégories d'âge, du rapport actifs/inactifs, entre différentes structures familiales... Cet équilibre est facteur de dynamisme et d'attractivité sur un territoire. Le développement d'un territoire, c'est aussi la qualité de vie. (cf. les nouveaux indicateurs de richesse)

Reste à déterminer les leviers les plus pertinents pour y parvenir, mais au préalable il convient de bien préciser les objectifs à atteindre et de s'y tenir.

1. Economiser l'espace : tout le monde est d'accord sur cette finalité, car l'espace est une de nos richesses, mais il est aussi très convoité, par des utilisateurs d'où parfois des intérêts contradictoires.  
Dans une période où les habitants qui ont investi le territoire vont progressivement se retirer, il importe de « reconstruire la ville sur la ville, le village sur le village, le hameau... ».

Les activités économiques sont aussi consommatrices d'espace et de ressources publiques. La multiplication des espaces dédiés pourra être réduite, en les positionnant selon une logique de territoire, et non pas, comme trop souvent encore, selon une logique locale...

La réutilisation des friches, la mutualisation est d'autant plus souhaitable qu'elle permet des économies (accès, réseaux divers, transports..) qui pourraient être affectées à produire de la qualité.

De plus, économiser l'espace, c'est aussi affecter les économies ainsi réalisées à d'autres besoins, en période de crise, ce n'est pas neutre !

2. Permettre de prendre conscience de la richesse environnementale et des ressources du Pays Yon et Vie : eau, paysages, biodiversité, mais aussi de prendre la pleine mesure des changements de comportement que cela nous impose à tous comme habitants, travailleurs ou consommateurs de biens ou de services, comme décideurs ou citoyens qui se logent ou se déplacent...

Autant de nouveaux comportements qui auront des retombées économiques : réhabilitation des logements, économies d'énergie.

3. Structurer les modes de déplacement : déplacement doux, transports en commun, et faciliter leur utilisation par les pôles multimodaux qui sont autant d'interface entre les différents moyens disponibles.

Des évolutions sont déjà initiées ; il faut le reconnaître. Il importe de les affirmer plus fortement : il faut promouvoir une économie qui développe le partenariat avec la recherche et l'université, qui se positionne clairement dans le contexte de la transition énergétique et de la mondialisation, mais aussi de la qualité, de la proximité et des circuits courts.

## QUELQUES CLES DE REUSSITE

- ↳ Une VOLONTE POLITIQUE AFFIRMEE par rapport au devenir du territoire, et notamment pour définir le cadre et les conditions de son aménagement et de son développement. Cette volonté est affichée dans le projet du territoire. Cette volonté est certes l'affaire des élus, mais concerne également l'ensemble de la population
- ↳ D'où l'importance et la nécessité de FAVORISER LES ECHANGES : sur les enjeux, les objectifs, les choix entre les différentes composantes de la société locale ; des enjeux, des objectifs, des choix, éventuellement révisables. Ceci doit permettre d'endiguer le risque d'individualisme, qui gagne du terrain à de nombreux niveaux.
- ↳ Pour rendre cette transition effective et arriver à une modification des comportements, UN TRAVAIL D'INFORMATION, D'EXPLICATION ET DE PEDAGOGIE est indispensable pour entraîner l'adhésion. N'est-ce pas là l'ambition d'un projet ? Et d'une gouvernance réellement démocratique et porteuse de participation !

Ceci est déjà initié. Nous avons pu le constater au cours de l'élaboration du diagnostic du SCOT, dont il faut saluer la rigueur et la qualité constructive.

Le Conseil de Développement souhaite que cela s'amplifie dans les prochaines phases. Nous devons aussi, en tant que Conseil de Développement y prendre toute notre place, car nous ne serons jamais assez nombreux à faire progresser la qualité de vie, dans toutes ses dimensions sur le Pays Yon et Vie.

# ANNEXE

THEMATIQUES	MOTS CLES	ENJEUX
DEMOGRAPHIE- SOCIOLOGIE- HABITAT	HABITANTS- HABITATS	<p>ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMOGRAPHIE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Favoriser un équilibre entre les différentes classes d'âges en offrant les services nécessaires à chacune d'entre elles plus particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ les jeunes familles = services à l'enfance</li> <li>○ Les adolescents= accueils des jeunes et formations adaptées au marché de l'emploi</li> <li>○ Les seniors = accompagner au vieillissement à domicile en priorité (diversité des services et complémentarité) tout en développant de différents types de structures d'hébergement</li> </ul> </li> <li>♦ Favoriser le lien social en développant des loisirs, une offre culturelle de qualité et en veillant à la mixité de l'habitat en pôles urbains</li> </ul>
DYNAMIQUES SPATIALES	EQUILIBRE SPACIAL- STRUCTURATION DU TERRITOIRE	<p>MAINTIEN DES GRANDS EQUILIBRES : ESPACES « NATURELS »/ESPACES URBAINS. STRUCTURATION DU TERRITOIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ « Archipeliser » le territoire autour de pôles relais et organiser les déplacements intercommunaux entre ces pôles.</li> <li>♦ Territoire Sud : développement alternatif voué au tourisme et loisirs verts</li> <li>♦ Intégrer la notion de proximité dans le développement urbain avec une logique de centre et de transports collectifs)</li> <li>♦ Structurer les pôles urbains</li> <li>♦ Réduire la consommation d'espaces par la restriction du développement urbain (ZA et ZE comprises)</li> <li>♦ Promouvoir la mutation et le renouvellement des espaces bâtis</li> <li>♦ Valoriser le cadre de vie (espaces naturels, urbains, commerciaux, agricoles)</li> </ul> <p>Initier pour ces différents objectifs un travail d'information, de sensibilisation et de pédagogie en direction des habitants et des acteurs économiques.</p>
RENOUVELLEMENT URBAIN	IDEM	
ECONOMIE COMMERCE	ET EMPLOIS	<p>DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE</p> <p><b>Au niveau des infrastructures</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser, voire freiner le développement des zones économiques périphériques, notamment les zones d'activités commerciales</li> <li>- Augmenter la qualité de l'offre architecturale des ZA et ZE en les densifiant</li> <li>- Développer le haut débit pour inciter la pratique du télétravail (voir déplacements)</li> </ul> <p><b>Au niveau de l'offre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'offre de proximité de qualité</li> <li>- Inciter à la diversification de l'offre Inciter au développement touristique (cf. territoire Sud)</li> </ul> <p><b>Au niveau du développement des filières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter au développement des filières d'économie verte et d'énergies renouvelables</li> </ul> <p><b>Au niveau du développement des formations et des compétences professionnelles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en adéquation formation/compétences et emplois locaux</li> </ul>
AGRICULTURE	CONCILIATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ECONOMIE	

THEMATIQUES	MOTS CLES	ENJEUX
ENVIRONNEMENT	RESSOURCES NATURELLES	<p>PRESERVATION RESSOURCES NATURELLES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Veiller à la pérennité des espaces naturels et de la trame verte et bleue : (cartographie/mesures de protection effectives/police.</li> <li>♦ Augmenter la qualité des eaux (diagnostic fiable, indépendant et restriction de l'emploi des pesticides, engrais et mesures incitatives à l'assainissement individuel et collectif en milieu rural)</li> <li>♦ Promouvoir les énergies renouvelables et instaurer des filières locales viables économiquement à long terme</li> <li>♦ Prévenir les risques d'inondation (impossibilité de construire en zone inondables voire humides).</li> <li>♦ Valoriser les déchets de préférence localement</li> </ul>
TRANSPORTS-DEPLACEMENTS	MOBILITE	<p>PERMETTRE LA MOBILITE DE TOUS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ S'appuyer sur structuration du territoire, sur les polarités : limitation des déplacements</li> <li>♦ Concevoir l'organisation urbaine pour favoriser la pratique du vélo et de la marche</li> <li>♦ Optimiser la voirie</li> <li>♦ Inciter à de nouvelles pratiques de mobilité</li> <li>♦ Anticiper l'organisation logistique et le transport de marchandises</li> <li>♦ Promouvoir les transports collectifs (notamment le ferroviaire)</li> </ul>





Conseil de Développement du Pays Yon et Vie  
Monsieur Gildas TOUBLANC  
Président  
15, Rue Pierre Bérégovoy  
85000 LA ROCHE SUR YON

Tél : 02 51 06 98 77 – Fax : 02 51 08 84 53

Mail : [info@paysyonetvie.fr](mailto:info@paysyonetvie.fr)

Site : [www.paysyonetvie.fr](http://www.paysyonetvie.fr)